

COLLECTIVITE DE CORSE

—
ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
21 ET 22 FEVRIER 2019**

N° 2019/O1/009

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. François ORLANDI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE ».

OBJET : COUVERTURE RESEAU.

CONSIDERANT l'évolution des nouvelles technologies dans les domaines de l'informatique, des médias, des télécommunications et plus largement de l'ensemble des secteurs économiques,

CONSIDERANT la volonté affirmée depuis de nombreuses années d'assurer à l'ensemble des territoires l'accès aux nouvelles technologies afin de promouvoir un aménagement territorial équitable,

CONSIDERANT les plans nationaux mis en oeuvre sous le gouvernement Hollande notamment le plan pour le numérique à l'école ou encore la généralisation du Haut-débit,

CONSIDERANT également les démarches entreprises par les diverses collectivités de Corse comme le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse voté par la CTC en 2012 ou la mise en place de la convention de programmation et de suivi des déploiements du plan France très haut débit adopté le conseil départemental de Haute Corse en 2016 ou plus récemment la signature de la convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse,

CONSIDERANT l'engagement de la Collectivité de Corse à travers la signature du contrat « Corsica Fibra » de couvrir l'ensemble du territoire de la Corse en fibre,

CONSIDERANT la volonté affirmée par la collectivité de Corse de favoriser à travers ces nouvelles technologies un meilleur accès aux soins médicaux, un développement du travail à distance, un meilleur accès aux services en général et toute autre avancée que seules des réseaux de communication et de transport de données efficaces peuvent garantir,

CONSIDERANT que ces progrès technologiques doivent bénéficier aux secteurs les plus défavorisés notamment aux territoires ruraux tout autant que les zones urbaines et périurbaines. Les contribuables de Corse sont égaux devant l'impôt, ceux du rural ne peuvent continuer à supporter dans trop de domaines une inégalité de traitement,

CONSIDERANT que les délais prévus pour équiper l'ensemble de l'île de ces moyens modernes laissent encore les territoires ruraux supporter un retard inacceptable qui les prive d'atouts de développement et de moyens indispensables pour la sécurité et le bien-être des citoyens et plus particulièrement des personnes isolées,

CONSIDERANT la dégradation importante de la qualité de certains réseaux voire une absence ancienne et totale de couverture notamment en téléphonie mobile. A l'heure où l'on évoque le développement de la fibre, de la 5G et de bien des dispositifs nécessaires à l'accès à de nouvelles fonctionnalités, trop de territoires ne supportent encore qu'une couverture calamiteuse en Edge, en 3G ou plus souvent sans aucune couverture du tout,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE aux opérateurs d'engager au plutôt les démarches nécessaires afin d'assurer une couverture totale en terme de téléphonie mobile.

DEMANDE également aux opérateurs d'établir un calendrier basé non, sur le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires, mais sur le besoin identifié dans les territoires en déficit d'équipement.

DEMANDE d'assurer également une couverture plus large en FM (modulation de fréquence) pour permettre à chaque auditeur d'accéder librement à un plus grand nombre de stations radio sur tout le territoire insulaire.

S'ENGAGE à relever le niveau d'exigence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs devant contribuer à un développement équilibré et équitable des moyens techniques aux services de tous.